

ALAIN BOCQUET
DÉPUTÉ-MAIRE
DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

Madame Aurélie FILIPPETTI
Ministre de la Culture et de la
Communication
3, rue de Valois
75001 PARIS

AB/CV/806

Le 29 juin 2012

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les préoccupations des artistes auteurs plasticiens qui constatent et dénoncent la grande précarité qui frappe leur profession.

Laquelle souligne le rôle des politiques nationales pour les aider à produire et à diffuser leurs créations. Ils revendiquent de pouvoir bénéficier d'une juste rémunération, par l'application des droits d'auteur et plus particulièrement du droit de présentation publique issu du code de la propriété intellectuelle.

Leurs œuvres sont souvent en effet exposées sans aucune contrepartie financière.

Compte tenu de ces attentes, je vous serais reconnaissant de me faire connaître dans quel délai et comment le gouvernement envisage de faire respecter ce droit dans l'ensemble des lieux d'exposition subventionnés par l'Etat. Et les prolongements envisagés pour relancer l'application de la loi relative à la décoration des bâtiments publics (taxe du 1 %).

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.



Alain BOCQUET